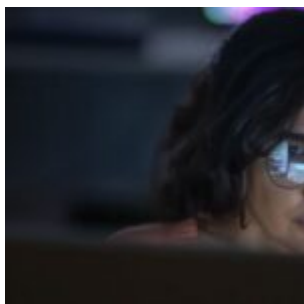


Renforcement du dispositif national de cybersécurité



© 2026 Les Echos Publishing

Issus du plan France Relance 2021, les CSIRT territoriaux (Computer Security Incident Response Team) permettent d'apporter des réponses aux incidents cyber émanant des PME, des ETI, des collectivités territoriales et des associations implantées sur leurs territoires. Ils fournissent ainsi localement un service de premier niveau gratuit et personnalisé, complémentaire de celui proposé par des prestataires, la plate-forme Cybermalveillance.gouv.fr ou les services du CERT-FR. Le dispositif est, à ce jour, constitué de 14 CSIRT territoriaux.

Répondre aux incidents de secteurs d'activité spécifiques

Des CSIRT sectoriels ont été ajoutés. Ces centres de réponse aux incidents cyber sont associés à un secteur d'activité spécifique (santé, portuaire, maritime, aéronautique, défense...). Ils traitent les demandes d'assistance des acteurs de leur secteur. Enfin, des CSIRT ministériels analysent la menace pesant sur les systèmes d'information ministériels, complétant ainsi le dispositif de cybersécurité de l'État.

Pour en savoir plus : www.cert.ssi.gouv.fr

© 2026 Les Echos Publishing